

FICHE DE POSTE

Direction décharge complète REP+

Circonscription : BRIVE Urbain

Le directeur est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice chargée de la circonscription de Brive urbain. Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il bénéficiera d'une décharge totale d'enseignement.

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes, pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leurs parcours. Les missions des directeurs doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire. Le directeur d'école en REP+ veille, comme tout directeur, à la bonne marche de l'école et prend toute disposition pour assurer la fonction de service public. Il exerce ses missions (pilotage pédagogique, fonctionnement de l'école, relation avec les partenaires) dans le cadre de la réglementation en vigueur (*décret n° 89-122 du 24 février 1989 et référentiel métier de la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014*).

1. Pilotage pédagogique, bon fonctionnement et relations avec les partenaires

- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP+.
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place à l'école.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP+.
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

4) **Connaissances et capacités requises**

- **Connaissances :**

- avoir une connaissance approfondie des spécificités des publics scolarisés en éducation prioritaire
- avoir des connaissances réglementaires actualisées sur le fonctionnement, la sécurité et l'organisation administrative et pédagogique de l'école primaire ainsi que sur les évolutions institutionnelles ;
- maîtriser les outils de communication et de gestion d'une école dans ses différents aspects.

- **Capacités :**

- capacité à travailler dans des situations complexes, à proposer des actions innovantes
- capacité à conduire une politique pédagogique et éducative d'école au service de la réussite de tous les élèves notamment les élèves à besoins particuliers ;
- capacité à conduire la gestion de l'ensemble des ressources humaines (équipe enseignante, ATSEM, intervenants extérieurs, ...) ;
- capacité à assurer les liens avec l'environnement (liaisons au sein du secteur de collège, liaisons avec les partenaires habituels de l'école, ...) ;
- capacité à organiser et à administrer l'école au regard de sa spécificité (publics scolaires, taille de l'école, projets partenariaux...)
- capacité à se situer dans une posture professionnelle loyale, ouverte et constructive au sein du système public d'éducation.

